

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77118

Objet

PORT DE PLAISANCE :
SOUS-TRAITÉ DE CONCESSION
VILLE /STE DES REGATES

AVENANT N° 3

DATE DE CONVOCATION

~~26 septembre 1977~~

DATE D'AFFICHAGE

~~26 septembre 1977~~

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le trente septembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
BOUCHET, LIS, SOUTET, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOUA,
VIAUD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER,
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. TETARD, PAPEAU par M. GUICHAOUA,
DUFEIL par M. MAURELLET, PUGUET par M. BUJARD, POUMAILLOUX par Me
DUFOUR, MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. LACHAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 SEPTEMBRE 1977,
- Vu l'avis de la Commission du Port en date du 28 SEPTEMBRE 1977,
- Vu le sous-traité de concession passé entre la Ville de Royan et la Société des Régates le 28 Novembre 1975 pour l'exploitation du Port de Plaisance,

DECIDE :

- Que le versement à la ville par la Société des Régates ne devra pas être inférieure à 95 850 F (QUATRE VINGT QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS) pour l'année 1977.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation à signer un avenant à cet effet.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre Messieurs les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy TETARD.

Direction Départementale
de l'Équipement
de la Charente-Maritime (17)

Jean MILLET
Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées

N°

MAR

à rappeler dans la réponse



La Rochelle, le

5 DEC. 1977

5, Rue de la Cloche
B.P. 506 17021 La Rochelle Cedex
Téléphone 41-01-33 (4 lignes)
Poste N°

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur le Maire
17200 ROYAN

Sous-Couvert de Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT

- 8 DEC. 1977
2063

OBJET : Port de Plaisance de ROYAN
Contrat de sous-concession conclu avec la Société des Régates de ROYAN

P.J. : 1 avenant au contrat de sous-concession (en 2 ex.)

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint en deux exemplaires, l'avenant n° 3 au contrat de sous-concession conclu entre la Ville de ROYAN et la Société des Régates de ROYAN, pour l'exploitation du port de ROYAN, ce document ayant reçu l'approbation de Monsieur le Préfet de la Charente Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Directeur départemental de l'équipement
et par délégation

J.-P. HENRY



TÉLÉPHONE 58.05.11

JL/MCB

A V E N A N T N ° 3

=====

AU SOUS-TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION

DU PORT DE PLAISANCE DE ROYAN

DU 28 NOVEMBRE 1975

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de ROYAN représentée par Monsieur Guy TETARD, Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du

ET : La Société des Régates de ROYAN, Association Régie par la Loi de 1901 sise Club-House, Jardin du Casino Municipal à ROYAN, représentée par son Président, Monsieur Roger BOUTIN, autorisé par délibération du Comité de Direction en date du 30 JUIN 1976

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE :

Le dernier alinéa de l'article 2 de l'Avenant N° 2 en date du 8 SEPTEMBRE 1976 au sous-traité de concession du Port de Plaisance de ROYAN est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

" la somme ainsi versée ne devra pas être inférieure à 95 850 F (QUATRE VINGT QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS) pour l'année 1977."

Fait à ROYAN, le 30 SEP. 1977

Le Sous concessionnaire,

Roger BOUTIN

Le Maire,

Guy TETARD.



VU et APPROUVE

La Rochelle, le 10 NOV. 1977

L. P. dit

Pour le Préfet

Le Sous Préfet délégué,

F. HUG